

**INTITULE DU POSTE :**  
**Directeur / Directrice**  
de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPÉ) de l'Académie de La  
Réunion

**Recruteur :** Université de La Réunion / Académie de La Réunion

**Organismes de rattachement :** Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Prise de fonction :** A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Catégorie :** Encadrement supérieur

**Domaine fonctionnel :** Enseignement supérieur-recherche

**Service/composante :** INSPÉ

**Localisation du poste :** 1 allée des Aigues Marines, Bellepierre, 97400 Saint Denis de La Réunion

L'INSPÉ de l'Académie de La Réunion a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2019, dans le cadre de l'application de la loi pour une Ecole de la confiance, promulguée le 28 juillet 2019.

Composante de l'Université de La Réunion, son accréditation a été renouvelée par arrêté du 30 août 2021. L'INSPÉ est positionné, à travers cette accréditation, comme opérateur pour la réalisation des missions qui lui sont attribuées au sein de l'établissement, dans un partenariat constant avec l'Académie et les services du Rectorat. Ces missions couvrent les dimensions de formation initiale, de formation continue, de recherche, d'innovation et de transfert des recherches vers l'activité de formation propres à l'INSPÉ.

**Descriptif du poste Missions et responsabilités**

Le Directeur / la Directrice de l'INSPÉ est responsable de la mise en œuvre des orientations générales proposées par le conseil de l'institut et adoptées par le conseil d'administration de l'université.

La direction organise en particulier la mise en œuvre de dispositifs de formation destinés aux personnels enseignants ainsi qu'aux autres personnels de l'action éducative, en animant des équipes pédagogiques mixtes et en s'appuyant sur des laboratoires de recherche. Elle organise également l'accueil des stagiaires, en partenariat étroit avec l'Académie.

L'INSPÉ accompagne le parcours de formation des différents publics d'étudiants et stagiaires qu'il accueille et favorise leur insertion professionnelle.

### **Définition de l'emploi**

Sous la responsabilité conjointe du Recteur de Région académique, chancelier des universités et du Président de l'Université de La Réunion et par délégation, le Directeur / la Directrice de l'INSPÉ aura pour activités principales :

- de conduire la mise en place de la nouvelle réforme de la formation initiale des enseignants et CPE ;
- de garantir le fonctionnement académique et administratif de l'INSPÉ ;
- de soutenir une politique de formation, de développement et d'innovation pédagogique et scientifique valorisant la composante INSPÉ de l'Université de La Réunion ;
- de définir et mettre en œuvre les modalités de fonctionnement d'un partenariat privilégié avec les différentes instances de l'académie de La Réunion ;
- d'organiser la coopération entre les équipes des différentes composantes de l'université et du rectorat de l'Académie de La Réunion ;
- de veiller à la qualité de la formation, à son caractère universitaire et professionnalisant et à son adossement à la recherche en éducation ;
- de s'investir dans un pilotage effectif de l'ensemble des formations de la composante, incluant celles dispensées sur le site du Tampon et celles assurées en partenariat avec l'Université de Mayotte ;
- de représenter l'INSPÉ dans l'ensemble des instances décisionnelles ;
- de veiller à la rédaction d'une convention liée à l'activité de recherche dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie et de la didactique, en lien avec les partenaires de l'académie ;
- d'œuvrer au développement de partenariats régionaux, européens et internationaux en matière de formation et de recherche en éducation.

### **Profil du/de la candidat/e :**

Conformément au Décret n° 2019-920 du 30 août 2019 *fixant les conditions de désignation des Directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation*, deux types de candidatures sont envisagés :

- Des candidats justifiant d'une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international ;
- Des candidats justifiant d'une expérience avérée d'enseignement, notamment dans les premier ou second degrés, dès lors qu'ils sont titulaires d'un doctorat.

**Il est notamment attendu des candidats/tes :**

- une expérience avérée de conduite de projet, de management d'équipe et/ou de direction de service ou de structure dans l'enseignement supérieur ;
- des capacités de négociation et d'animation de réflexions collectives ;
- une aptitude à fédérer les équipes et à porter un travail de co-construction avec l'ensemble des acteurs multiples autour du projet pédagogique ;
- une expérience réussie en lien avec les activités de l'école ainsi qu'une bonne connaissance des formations en alternance ou comportant des stages pratiques en volume significatif ;
- une compréhension des enjeux et du fonctionnement du système éducatif et une connaissance de sa déclinaison académique ;
- une connaissance des formations portées par l'INSPÉ de La Réunion.

**Procédure de recrutement :**

Les fonctions de Directeur / Directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation font l'objet d'une publication sur les sites de l'Université et de Choisir le service public.

La période de publication est fixée du 02/06/2025 au 01/07/2025.

La **date limite de réception des candidatures est fixée au 01/07/2025 à 16h** (heure de La Réunion). Tout dossier déposé ou réceptionné après cette date sera déclaré irrecevable.

**Les dossiers de candidature devront comprendre :**

- Une lettre de motivation assortie d'une déclaration d'intention
- Un curriculum vitae
- Le dernier arrêté de nomination dans le corps/grade
- Le diplôme de Doctorat.

Dans un délai d'un mois à compter de la publication du poste, les dossiers de candidature devront être adressés simultanément, sous format électronique (en PDF) à :

- Monsieur le Président de l'Université de La Réunion - Cabinet  
15, avenue René Cassin – CS 92 003 – 97744 Saint Denis Cedex 9  
adresse électronique : [cabinet@univ-reunion.fr](mailto:cabinet@univ-reunion.fr)

- Monsieur le Recteur de Région Académique -Académie de La Réunion -Cabinet  
24, avenue Georges Brassens – CS 71 003 – 97743 Saint Denis Cedex 9  
adresse électronique : [ce.recteur@ac-reunion.fr](mailto:ce.recteur@ac-reunion.fr)